

Nations Unies
**ASSEMBLEE
GENERALE**

ONZIEME SESSION
Documents officiels



PREMIERE COMMISSION, 824^e

SEANCE

**Lundi 21 janvier 1957,
à 10 h. 30**

New-York

SOMMAIRE

Point 22 de l'ordre du jour:

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (*suite*)

Page

57

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement (A/3366, A/3470, A/C.1/783, A/C.1/784, A/C.1/L.160, A/C.1/L.161, A/C.1/L.162) [suite]

1. Le **PRESIDENT** donne lecture de la liste des orateurs pour le point de l'ordre du jour dont s'occupe la Commission.
2. **M. TARAZI** (Syrie), intervenant sur une question d'ordre, dit qu'il avait cru comprendre que la Commission avait fixé au vendredi 18 janvier, à 18 heures, la date limite pour l'inscription des orateurs, parce qu'elle pensait se réunir jeudi; comme cela n'a pas été le cas, il suggère de ne clore la liste qu'à la présente séance.
3. Le **PRESIDENT** rappelle qu'en annonçant que la liste des orateurs serait close vendredi, il avait déclaré que la Commission s'en tiendrait à cette date, même s'il n'y avait pas de réunion dans l'intervalle. Cependant, par courtoisie envers le représentant de la Syrie, il veut bien faire une exception et porter son nom sur la liste des orateurs.
4. **M. ULLRICH** (Tchécoslovaquie) estime que pour faire le point des négociations relatives au désarmement, il faut répondre à la question suivante: dans quelle mesure a-t-on réalisé le programme complet énoncé dans les deux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à l'unanimité, en 1946 [résolution 1 (I)] et en 1954 [résolution 808 A (IX)]? Ce vaste programme de désarmement comprenait la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction des armes de destruction massive et un contrôle international efficace. En second lieu, il s'agit de rechercher les véritables raisons qui empêchent l'exécution de ce programme.

5. De l'avis de la délégation tchécoslovaque, il n'est pas possible, lorsqu'on examine le problème du désarmement, de négliger le fait que les milieux dirigeants des pays occidentaux, et notamment des Etats-Unis d'Amérique, intensifient de plus en plus la "guerre froide" et proclament à nouveau la politique des "positions de force", qui a fait tant de mal dans le passé et qui empêche tout accord sur le désarmement.

6. Parmi les événements qui rendent encore plus urgente la solution de ce problème complexe du désarmement figurent la course aux armements, les préparatifs de guerre, ou même les atteintes manifestes à la paix. De ce nombre sont l'agression armée du Royaume-Uni, de la France et d'Israël contre l'Egypte, ce que l'on appelle la "doctrine Eisenhower", qui envisage également une intervention militaire dans la région du Moyen-Orient, et les efforts entrepris dernièrement — et sans succès — pour troubler la paix en Europe centrale. Une évolution dangereuse se poursuit en Allemagne occidentale, pays auquel les plans des milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique assignent un rôle spécial.

7. Ce n'est certainement pas un hasard si le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique accroît à présent ses dépenses d'armement. Dans les prévisions budgétaires des Etats-Unis pour 1958, les dépenses d'armement accusent une augmentation de 2 milliards de dollars. Il ressort du message du président Eisenhower au Congrès que, sur chaque dollar inscrit au budget des Etats-Unis, 63 cents vont aux armements et à l'aide militaire, et que les armes atomiques prennent encore plus d'importance. Dans ce message, le président Eisenhower a affirmé que la puissance militaire des Etats-Unis était le rempart de la paix et de la liberté du monde. Par ces mots, il a confirmé la politique des Etats-Unis, qui est de maintenir une "position de force", de s'ingérer dans les affaires des autres pays et d'essayer de dominer le monde. Cette politique est incompatible avec la volonté de désarmement qui anime les peuples pacifiques du monde entier. Aux yeux de la délégation tchécoslovaque, c'est à cette politique des Etats-Unis d'Amérique, appuyée par les puissances occidentales, qu'est dû avant tout l'état peu satisfaisant des négociations relatives au désarmement.

8. Le dossier des dernières discussions de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité prouve que les puissances occidentales abandonnent leurs propres propositions antérieures et empêchent ainsi tout progrès en matière de désarmement.

9. Les obstacles qui gênent les négociations sur le désarmement ne doivent pas empêcher les Etats de rechercher inlassablement tout ce qui pourrait les rapprocher d'une solution; une vue plus claire de ces obstacles a d'ailleurs conduit récemment à envisager le problème sous un angle nouveau. Si l'on ne peut mettre à exécution un programme complet de désarmement, il faut trouver des solutions partielles et s'efforcer ainsi d'arriver, étape par étape, à un accord final sur tous

les problèmes importants du désarmement. Il est évident que des mesures partielles de désarmement renforceraient la confiance entre les nations et créeraient de meilleures conditions pour l'application d'un programme complet de désarmement. Dans ses propositions des 27 mars 1956 (DC/83, annexe 5), 14 mai 1956 (DC/84), 12 juillet 1956¹ et 17 novembre 1956 (A/3366), l'Union soviétique a prévu un certain nombre de mesures qui permettent aux parties de prendre d'abord les mesures sur lesquelles leurs vues concordent.

10. A cet égard, il convient de souligner que des mesures limitées de désarmement ne doivent exclure aucun des trois éléments essentiels de la solution envisagée dans les résolutions 1 (I) et 808 A (IX) de l'Assemblée générale, à savoir: la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle efficace. Il n'est certainement pas possible de comprendre parmi les mesures limitées de désarmement des dispositions qui ne portent que sur l'établissement du contrôle et de l'inspection et qui n'ont rien à voir avec le désarmement. A cette catégorie appartiennent notamment les mesures proposées par les Etats-Unis. Le fait que, dans leurs propositions (A/C.1/783), les Etats-Unis d'Amérique passent entièrement sous silence la question de l'interdiction des engins de destruction massive ne peut être considéré que comme un pas en arrière. Ce défaut essentiel des propositions des Etats-Unis est d'autant plus grave que cette question est justement l'une des questions les plus urgentes en matière de désarmement.

11. C'est notamment parce que les puissances occidentales, particulièrement les Etats-Unis d'Amérique, ont dès l'origine repoussé catégoriquement l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent d'aboutir à un accord sur un programme complet de désarmement. Par la suite, les puissances occidentales se sont déclarées prêtes à accepter l'interdiction de ces armes, mais seulement au stade final de l'application d'un programme complet de désarmement, lorsque la réduction convenue des forces armées et des armements aurait été réalisée dans la proportion de 75 pour 100. Puis, quand l'Union soviétique a accédé à cette demande, les puissances occidentales sont revenues sur leurs propositions. Les puissances occidentales n'ont pas non plus accepté une autre proposition soviétique tendant à ce que les grandes puissances s'engagent solennellement à s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la force ou à la menace de la force, et à n'employer ni l'arme atomique ni l'arme à l'hydrogène².

12. Pour éviter les dangers que présente l'impasse actuelle, l'Union soviétique a proposé de résoudre, indépendamment l'un de l'autre, les deux problèmes vraiment fondamentaux du désarmement: la réduction des forces armées et des armements, et l'interdiction des engins de destruction massive. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté ses propositions du 17 novembre 1956. Elle a proposé, comme un premier pas vers l'élimination des armes nucléaires des armements nationaux, de cesser immédiatement les essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. La délégation tchécoslovaque appuie sans réserve cette proposition. Dans divers pays, des savants renommés et des hommes politiques, des associations autorisées, ne cessent de dé-

noncer avec une véhémence accrue le danger réel que courrait l'humanité si l'on poursuivait les explosions atomiques expérimentales.

13. Dans l'état actuel de la science, l'interdiction des essais d'armes nucléaires peut être contrôlée sans aucune difficulté. Les techniques modernes permettent de découvrir et de repérer aisément les essais d'engins nucléaires, dans quelque partie du monde qu'ils aient lieu.

14. A plusieurs reprises, la Tchécoslovaquie a pris position en faveur de la demande tendant à interdire les essais d'armes nucléaires. Dans sa déclaration du 1er août 1956, l'Assemblée nationale de la République tchécoslovaque a fait connaître qu'elle appuyait entièrement cette demande. Le Gouvernement de la Tchécoslovaquie entend poursuivre ses efforts, afin que l'interdiction des essais d'armes nucléaires devienne une réalité.

15. Il est regrettable que cette demande ne figure pas dans les nouvelles propositions des Etats-Unis (A/C.1/783), qui se bornent à prévoir une certaine limitation des essais d'engins nucléaires; de plus, en subordonnant ces mesures insuffisantes à certaines conditions préalables, ces propositions tendent à empêcher la conclusion rapide d'un accord sur cette question, qui est vitale pour toute l'humanité. Il est également regrettable que les conclusions qui découlent de la déclaration du représentant du Japon concernant la cessation immédiate des essais d'armes atomiques (823ème séance) n'aient pas été reprises dans le projet de résolution dont le Japon est coauteur (A/C.1/L.162).

16. La délégation de la Tchécoslovaquie note avec satisfaction que, durant 1956, les négociations sur la question du désarmement ont rapproché les diverses positions sur certains points, par exemple sur la question vitale de la réduction des forces armées et des armements et, en particulier, sur celle des niveaux auxquels les effectifs militaires devraient être ramenés. Elle veut espérer que les puissances occidentales n'effectueront pas un nouveau recul par rapport à leur position actuelle.

17. La délégation de la Tchécoslovaquie estime que les divergences se sont atténuées également pour ce qui est du contrôle, question qui avait fait l'objet de vives controverses au cours des années précédentes. La proposition, présentée par l'URSS, qui tend à instituer des mesures de contrôle pour garantir les Etats contre une attaque par surprise, recueille de plus en plus de suffrages. Dans leur dernière proposition, les Etats-Unis ont accepté les principes fondamentaux des propositions soviétiques relatives à l'institution d'un système d'inspection et de contrôle à terre.

18. Des mesures ont été prises également pour trancher la difficulté soulevée récemment par les Etats-Unis, qui ont voulu faire de l'adoption de leur plan d'inspection aérienne la condition préalable de tout accord sur le désarmement, bien qu'en soi cette proposition ne permette de résoudre ni le problème du contrôle ni celui de la prévention de l'agression. Afin de faciliter la conclusion d'un accord sur le désarmement dans les délais les plus brefs, le Gouvernement de l'Union soviétique s'est déclaré prêt à étudier la question de l'emploi des photographies aériennes dans la région de l'Europe où se trouve le gros des forces armées des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et des pays signataires du Traité de Varsovie, sur une profondeur de 800 kilomètres à l'est et à l'ouest de la ligne de démarcation entre ces forces, à condition, bien entendu, que les

¹ Voir *Documents officiels de la Commission du désarmement*, 57ème séance.

² *Ibid.*, 52ème séance.

Etats intéressés y consentent. La région soumise à l'inspection aérienne comprendrait donc tout le territoire de la Tchécoslovaquie. Le 1er décembre 1956, le Gouvernement tchécoslovaque a déclaré qu'il appuyait les propositions soviétiques du 17 novembre et qu'il était tout disposé à donner son consentement, étant convaincu que la réduction des armements atténuerait considérablement le danger de guerre et permettrait l'adoption des mesures envisagées sans qu'il y ait de risques pour la sécurité de la République tchécoslovaque.

19. Il est de l'intérêt du peuple tchécoslovaque que l'Europe cesse d'être un foyer de tensions et que ses peuples se voient garantir en permanence des conditions propices à une vie calme et paisible. La sécurité de la Tchécoslovaquie a toujours été étroitement liée à la sécurité de l'Europe. La conclusion d'un accord sur telle ou telle partie du désarmement favoriserait la stabilisation et le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe.

20. Il est particulièrement urgent de prendre des mesures dans le domaine du désarmement en Europe, étant donné que l'Allemagne occidentale suit une politique de remilitarisation, que ses forces sont équipées d'armes atomiques et nucléaires et intégrées dans l'agressive Organisation du Traité de l'Atlantique nord, et qu'il existe un réseau étendu de bases militaires sur le territoire des Etats parties au Traité de l'Atlantique nord. La mise en œuvre des dernières propositions de l'Union soviétique sur la réduction des forces armées stationnées dans les pays membres de l'OTAN et dans les pays signataires du Traité de Varsovie, la suppression des bases militaires situées sur le territoire d'autres Etats et la conclusion d'un pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et les Etats parties au Traité de Varsovie contribueraient notablement à atténuer la tension en Europe et créeraient en outre des conditions favorables à l'unification pacifique de l'Allemagne sur une base démocratique.

21. Le Gouvernement de la Tchécoslovaquie attache une grande importance à la question du désarmement. Désirant travailler concrètement à la solution de ce problème, il a réduit ses effectifs militaires de 34.000 hommes en 1955 et de 10.000 en 1956. En 1956, il a également réduit ses dépenses de défense nationale de 7,9 pour 100 par rapport à 1955. Si ces mesures, qui ont été prises par quelques pays amis de la paix, étaient suivies par des initiatives analogues d'autres pays — et surtout des trois puissances occidentales — elles amèneraient un relâchement de la tension dans le monde et créeraient des conditions favorables à l'heureux règlement de la question du désarmement dans son ensemble.

22. La délégation de la Tchécoslovaquie estime qu'il appartient maintenant à l'Assemblée générale de créer des conditions qui permettent à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité d'étudier attentivement toutes les propositions qui ont été présentées. A cet effet, il est nécessaire d'élargir la composition de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Dans la discussion des problèmes du désarmement, il importe de renforcer la voix de l'Asie et celle d'autres régions qui ne sont pas représentées ou qui le sont insuffisamment. La délégation de la Tchécoslovaquie considère enfin que les possibilités existantes, de même que l'importance et l'urgence des problèmes du désarmement, exigent que l'Assemblée générale tienne une session exclusivement consacrée à l'étude de ces problèmes.

23. L'humanité attend de l'Organisation des Nations Unies, et lui demande de plus en plus instamment, qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre le but vers lequel tendent les peuples pacifiques du monde entier, à savoir: la réduction des armements, l'interdiction des engins nucléaires et le rétablissement de la confiance entre les Etats.

24. M. BRYN (Norvège) note que les discussions relatives au problème du désarmement ont fait naître chaque fois un sentiment de déception, mais qu'un nouvel élément est maintenant entré en jeu. On se rend compte de plus en plus dans le monde entier et dans tous les pays, des deux côtés de tel ou tel "rideau", que le moment est venu de progresser, d'agir, et d'agir immédiatement.

25. La délégation norvégienne sait très bien que la question du désarmement relève avant tout des grandes puissances. En ce qui concerne la déclaration du représentant de l'URSS (821ème séance), M. Bryn veut espérer que ce n'est pas le dernier mot du Gouvernement soviétique, mais plutôt une première manœuvre tactique. Il estime qu'il faut savoir le plus grand gré au président Eisenhower et au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour avoir introduit dans la situation des éléments nouveaux sous la forme d'idées fraîches et vigoureuses. La délégation norvégienne apprécie hautement la déclaration qu'a faite le représentant des Etats-Unis à la 821ème séance, qu'il s'agisse de son contenu spécifique, du ton et de l'esprit qui la caractérisent, ou de l'intention qu'elle révèle d'éviter controverses et récriminations.

26. Ayant étudié attentivement les cinq principaux points des propositions des Etats-Unis (A/C.1/783), M. Bryn voudrait en commenter brièvement quelques-uns. La délégation norvégienne tient pour judicieuse l'indication selon laquelle, lorsque la production des matières fissiles aura été soumise à un contrôle, on disposera de renseignements qui pourraient rendre possible et acceptable la réduction subséquente des stocks existants de matières fissiles. Cette indication est, autant que l'on sache, la première qui permette d'échapper au dilemme de l'incontrôlabilité des stocks, dilemme qui, depuis deux ans, gêne gravement les progrès des discussions relatives au désarmement.

27. En offrant, sous ces conditions, d'affecter progressivement des quantités appréciables de matières fissiles à des usages pacifiques, le Gouvernement des Etats-Unis permet d'espérer que l'énorme accumulation de puissance destructrice se transformera en une réserve non moins formidable d'énergie qui sera utilisée pour le progrès et le bien-être de l'humanité.

28. Puisque les principales parties intéressées semblent d'accord sur le principe que l'exécution des obligations de désarmement doit être soumise à un contrôle international rigoureux, la tâche immédiate, dans ce domaine, est de s'attacher à élaborer les mesures de contrôle détaillées qu'exigera la première phase, phase limitée, du processus de désarmement. La délégation de la Norvège espère que l'on pourra maintenant extraire de toutes les propositions les éléments relatifs aux mesures de contrôle et qu'on pourra les combiner d'une façon acceptable pour tous, en vue de la première phase du désarmement.

29. M. Bryn est persuadé que toutes les nations ont pour but commun l'interdiction finale de toutes les explosions nucléaires expérimentales. Il se félicite, à cet égard, que les représentants de plusieurs grandes puissances se soient déclarés prêts à étudier promptement, pour commencer, des méthodes qui permettraient la no-

tification préalable et l'enregistrement des expériences nucléaires. Le Gouvernement norvégien a pesé avec soin les chances d'une initiative qui isolerait la question des explosions expérimentales en la retirant du contexte des problèmes du désarmement. Elle aurait pour premier but de faire sortir les débats sur le désarmement de l'impasse où ils se trouvent. Le Gouvernement norvégien est toujours persuadé qu'un accord prévoyant la limitation, le contrôle ou même simplement l'enregistrement des explosions nucléaires à venir aurait vraisemblablement d'heureux effets sur les discussions relatives au désarmement. D'autre part, le Gouvernement norvégien se préoccupe particulièrement de l'augmentation des radiations nucléaires, enregistrées en Norvège comme dans d'autres parties du monde. Les chiffres publiés à ce propos ont causé de l'inquiétude en Norvège, et ils n'ont pas échappé à l'attention d'autres pays. Le projet de résolution présenté par le Canada, le Japon et la Norvège (A/C.1/L.162) a trait à ce problème. Ce projet de résolution permettrait au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, qui est chargé d'observer les faits relatifs aux radiations et à la retombée atomique dans le monde, d'évaluer également, au moins dans une certaine mesure, les radiations et la retombée à venir. La délégation norvégienne est persuadée que les Etats intéressés tiendront compte de ces données et de ces évaluations, fondées sur les meilleures méthodes scientifiques connues, et qu'ils régleront leur programme d'expériences en conséquence. Les données elles-mêmes, et le fait que l'opinion mondiale les connaîtra, fourniront dans ce cas particulier un système de contrôle suffisant.

30. Si le projet de résolution des trois puissances ne contient aucune recommandation quant à la limitation ou à l'interdiction des essais dans l'avenir, cela ne veut pas dire que ses auteurs souhaitent moins que d'autres de voir intervenir finalement un accord de ce genre entre les grandes puissances. En attendant, ils comprennent et respectent les raisons de ceux qui veulent arriver à ce résultat par une succession d'étapes. Ils demandent donc l'appui de ceux-là mêmes qui trouvent que leur projet de résolution ne va pas assez loin; il serait vain de rejeter une mesure qui est réalisable, même si elle n'est pas tout à fait satisfaisante, et d'insister sur une solution qui, manifestement, n'aurait pas actuellement l'adhésion des puissances directement intéressées. Il vaut mieux faire un pas en avant que de rester dans l'impasse.

31. La première intention des auteurs du projet était de ne proposer l'enregistrement que des explosions nucléaires expérimentales qui entraîneraient une retombée radio-active mesurable en dehors du pays intéressé, le mot "mesurable" voulant dire: mesurable par les méthodes d'investigation qui seraient recommandées, à ce moment-là, par le Comité scientifique. Cette formule aurait l'avantage évident d'éliminer toute discussion concernant le type et le volume des explosions à faire enregistrer. Elle pourrait aussi répondre à l'argument selon lequel des essais qui n'ont pas d'effets en dehors du pays où ils ont lieu ne constituent pas vraiment un problème international.

32. Il semble cependant que certaines des puissances directement intéressées, et peut-être toutes, accepteraient de se soumettre sans réserve à l'obligation d'annoncer à l'avance leurs essais. Il n'y aurait, bien entendu, aucun moyen de vérifier que l'engagement serait tenu dans le cas des expériences qui n'ont pas d'effet international, à moins qu'on n'établisse un système

international d'observation sur place. Au sujet de ce problème, les auteurs du projet de résolution désirent réaffirmer leur conviction que même si l'on n'arrivait pas à se mettre d'accord au sujet d'un contrôle sur place, cela ne devrait pas empêcher la création d'un système d'enregistrement.

33. L'enregistrement envisagé devrait fournir au moins les renseignements suivants: 1) la limite supérieure des quantités totales de produits de fission qui, d'après les prévisions, résulteront de l'expérience; 2) l'indication approximative de la période pendant laquelle la retombée maximum doit se produire; 3) l'indication approximative de la zone géographique qui sera vraisemblablement la plus exposée.

34. En conclusion, le représentant de la Norvège se déclare persuadé que la création à bref délai d'un système d'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales futures profitera à la sécurité et au bien-être de l'humanité et aidera, dans une large mesure, à sortir de l'impasse où ont abouti les négociations sur le désarmement. Il espère que l'Union soviétique fera bientôt savoir qu'elle accepte la proposition des Etats-Unis selon laquelle l'organisation d'un contrôle de la production nucléaire future, réservée à des fins exclusivement pacifiques, doit passer avant tout plan pour la réduction des stocks existants. Enfin, il espère que les puissances directement intéressées pourront maintenant élaborer les détails d'un système de contrôle applicable à la première phase du désarmement et qu'elles ne permettront pas que le désaccord et l'incertitude sur les phases ultérieures empêchent l'exécution de la première phase. Le montage et la mise en marche d'un mécanisme de désarmement constitueront par eux-mêmes de puissants facteurs de cette confiance mutuelle sans laquelle il est impossible de mener à bien aucun plan de désarmement.

35. Le Gouvernement norvégien attend beaucoup des prochaines délibérations de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité, car il sait que l'opinion publique, qui finit toujours par s'imposer, ne se laisse pas braver impunément par les hommes d'Etat ou les gouvernements.

36. M. SAWADA (Japon) présente le projet de résolution des trois puissances (A/C.1/L.162), et expose que le danger des explosions nucléaires est en partie connu, mais pour la plus grande part inconnu. C'est un fait que le dépôt de matières radio-actives par les retombées, décelable dans les corps humains et les denrées alimentaires, a été en augmentant au cours de ces dernières années. Les hommes de science et les experts en médecine ont averti que les retombées au sol pénètrent dans le cycle alimentaire et de cette manière s'accumulent dans les corps humains. Même si l'on peut prétendre que la quantité de matières radio-actives actuellement déposées ne cause aucun dommage matériel direct à la santé et la sécurité, nul ne peut prévoir avec certitude quelle influence aura sur les générations futures l'accumulation des dépôts de matières radio-actives. D'autre part, le plus important, du point de vue de la génétique, est que la population entière du globe est exposée à des retombées radio-actives de plus en plus fortes.

37. Quelles que soient les circonstances politiques, on ne peut laisser évoluer la situation actuelle sans prendre aucune mesure. C'est un devoir sacré que de protéger le mieux possible la sécurité et le bien-être des générations futures. Le projet de résolution commun représente le strict minimum des mesures à prendre im-

médiatement pour la sauvegarde de l'existence et du bien-être de l'humanité.

38. L'enregistrement dont il est question dans le projet de résolution devrait avoir lieu longtemps à l'avance, et les renseignements pertinents devraient être fournis dans la plus large mesure possible. L'observation dont il est question au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution devra être faite à la fois d'après des renseignements précis relatifs à la quantité de matières radio-actives libérées dans la stratosphère, dans la protosphère et dans la mer, et d'après une étude du niveau général de la radio-activité dans le monde entier. Il est important que l'Organisation des Nations Unies étudie aussi bien les aspects à court terme que les aspects à long terme de ce problème. Ce n'est que sur la base de renseignements précis et d'une étude approfondie que l'Organisation et les Etats intéressés pourront mettre au point les mesures préventives qui pourraient être jugées nécessaires dans des circonstances données.

39. Le projet de résolution est présenté comme une proposition provisoire, en attendant qu'un accord d'ensemble intervienne sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Il ne contient rien de plus que ce qui est du devoir de chaque nation dans le monde civilisé. M. Sawada est convaincu que ce projet de résolution, grâce au soutien de toutes les forces morales, recevra l'appui de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

40. M. WEI (Chine) déclare qu'en raison des progrès réalisés dans le domaine des armes nucléaires et thermonucléaires et dans celui des engins guidés à grand rayon d'action, le désarmement est devenu le problème le plus urgent dans le monde. Comme l'a dit le représentant des Etats-Unis à la 61ème séance de la Commission du désarmement, le 16 juillet 1956, lorsque les projectiles radioguidés à longue portée seront devenus une arme classique, aucune nation ne disposera de plus de 15 minutes pour se préparer à se défendre et à riposter. Il importe d'agir avant que ces armes mortelles ne soient accumulées et avant que le problème du contrôle nucléaire ne devienne trop diffus et trop instable pour être résolu.

41. Malgré les efforts acharnés des Nations Unies, le monde a laissé passer une occasion unique d'éliminer complètement les armes nucléaires dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Maintenant, des réserves de matières fissiles ont été accumulées dans un certain nombre de pays et aucun contrôle technique international ne peut leur être appliqué. Une façon d'éliminer le danger que représentent ces réserves serait de les affecter volontairement à des usages pacifiques. A cet égard, M. Wei accueille avec satisfaction la déclaration que les Etats-Unis d'Amérique ont faite le 26 octobre 1956 à la Conférence sur le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique au sujet de leurs apports à l'Agence. Si d'autres pays faisaient des offres semblables, les réserves existantes de matières fissiles pourraient être réduites progressivement. Puisqu'il est techniquement impossible de contrôler dans l'avenir la production de ces matières, la délégation de la Chine appuie la proposition des Etats-Unis selon laquelle cette production devrait être utilisée ou stockée exclusivement à des fins autres que la fabrication d'armements, sous une surveillance internationale (A/C.1/783, par. 2). C'est là une façon sûre de limiter la course aux armements dans le domaine nucléaire. Cela rendrait possible une évaluation des stocks de matières fissiles déjà produites, et ces stocks

seraient ainsi placés sous contrôle international. On renforcerait ainsi l'Agence internationale de l'énergie atomique. A cet égard, M. Wei fait remarquer que tout ce que l'on ferait dans le domaine atomique avec l'assistance de l'Agence serait soumis à un contrôle international, de même que les matières fissiles ainsi produites.

42. A la Conférence sur le statut de l'Agence, sa délégation a préconisé le contrôle international de toutes les matières fissiles dépendant de l'Agence. Il est significatif que, à la 15ème séance plénière de la Conférence, le statut a été adopté à l'unanimité par les 81 pays participants. C'est la première fois dans l'histoire qu'un système d'inspection et de contrôle international a été accepté sur une base aussi large. M. Wei lance un appel aux puissances atomiques, qui ont toutes voté en faveur du statut, pour qu'elles acceptent pour elles-mêmes les mêmes mesures d'inspection et de contrôle international qu'elles jugent nécessaires pour les autres pays.

43. Les possibilités des engins guidés et des satellites artificiels sont évidentes. La délégation de la Chine espère que, grâce à la coopération internationale, ces objets ne seront perfectionnés qu'à des fins scientifiques et pacifiques. A l'état actuel de leur développement, un accord sur un contrôle international devrait être possible, et il faudrait essayer d'y parvenir avant qu'il ne soit trop tard.

44. Dans les négociations sur le désarmement, la priorité devrait être donnée aux mesures à prendre contre la possibilité de grandes attaques par surprise comme celle que la Chine a subie en 1931 et celle que les Etats-Unis d'Amérique ont connue en 1941. Tout accord sur des mesures de ce genre et sur leur mise en œuvre créerait le climat de confiance mutuelle qui est nécessaire pour le désarmement. Il est certain que les peuples du monde craignent une attaque atomique ou thermonucléaire plus que toute autre chose. Or, la réglementation d'un type d'arme quel qu'il soit n'éliminera pas la menace de telles attaques. La meilleure garantie contre ces attaques consiste à trouver un système d'inspection internationale comprenant une inspection complète, aérienne et terrestre, et à mettre ce système en œuvre. A cet égard, M. Wei fait remarquer que l'URSS a exprimé au moins un certain intérêt pour l'inspection aérienne. Cependant, les mesures envisagées dans la résolution 914 (X) de l'Assemblée générale, et qui ont pour but de créer un climat de confiance, doivent être appliquées sans retard.

45. M. Wei n'attache pas une grande importance à la simple réduction des effectifs des forces armées. De telles réductions pourraient en fait servir au réarmement et non au désarmement parce que les hommes libérés du service militaire pourraient être classés dans la réserve, puis rapidement mobilisés, ou utilisés pour renforcer la main-d'œuvre nécessaire à la fabrication des armes ou à l'augmentation du potentiel de guerre.

46. Le débat qui s'est prolongé pendant plus de 10 ans à l'Organisation des Nations Unies n'a pas donné de résultats pratiques. La principale difficulté réside dans le problème du contrôle. A moins que l'URSS ne soit prête à accepter les mesures nécessaires pour un contrôle international, il n'y a pas d'espoir qu'un accord puisse intervenir sur un désarmement, total ou partiel. Il ne semble pas qu'une modification se soit produite dans l'attitude de l'URSS à cet égard; dans les récentes propositions de l'Union soviétique, M. Wei n'a pu trouver qu'une seule phrase se rapportant à ce sujet: on y demande l'établissement d'un contrôle in-

ternational rigoureux et efficace de l'exécution des engagements relatifs au désarmement (A/3366, par. 26). Tout le monde est d'accord là-dessus, mais les mesures de contrôle que l'Union soviétique estimait acceptables dans le passé ne sont ni rigoureuses ni efficaces.

47. Quant à la proposition de l'Union soviétique tendant à convoquer l'Assemblée générale en session extraordinaire pour rechercher une solution au problème du désarmement (A/C.1/L.161), la délégation de la Chine considère que la Commission du désarmement et son Sous-Comité constituent le cadre approprié pour l'examen des diverses propositions, tout au moins dans l'avenir immédiat. Ce qui rend extrêmement difficiles les débats sur le désarmement, c'est l'intrusion de la propagande dans cette affaire déjà complexe et fort grave. C'est précisément pour cette raison que l'Assemblée a créé le Sous-Comité, dans l'espoir que ses délibérations, se déroulant en séances privées, seraient libérées de toute propagande.

48. M. Wei fait remarquer, en concluant, que la science et la technique n'attendent pas que les hommes d'Etat aboutissent à un accord sur le désarmement. La science militaire progresse toujours plus rapidement. Si le monde, particulièrement le "monde libre", veut survivre, des décisions immédiates doivent être prises pour adopter les mesures nécessaires en vue d'empêcher une attaque par surprise et d'établir le contrôle des armes modernes. Il ne faut pas permettre que des considérations de fierté ou de souveraineté nationales empêchent l'établissement d'une communauté mondiale où la science, la technique et toutes les ressources seront utilisées pour améliorer les conditions de vie. Deux propositions méritent d'être particulièrement examinées : celle qu'ont présentée en commun le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni (DC/87), et celle, comprenant plusieurs parties, qui a été présentée par les Etats-Unis d'Amérique (A/C.1/783). La délégation de la Chine appuie d'une façon générale ces deux propositions.

49. M. SANDLER (Suède) remarque que, si l'on tient compte des conditions réelles, il ne faut naturellement pas s'attendre à ce que les débats de la Première Commission mènent à une solution du problème du désarmement. Mais, grâce à ces débats, on pourra souligner la nécessité de commencer le désarmement et peut-être indiquer le caractère général de certaines mesures initiales, étant donné l'échec de la politique du "tout ou rien". Il espère que, dans la prochaine tentative de conciliation, les concessions nécessaires pourront concorder tant en ce qui concerne l'objet des mesures à prendre que le moment où elles devraient intervenir.

50. La continuation des essais d'engins nucléaires appelle certaines mesures. La situation n'est pas sans danger, contrairement à ce que l'on dit souvent. Abstraction faite des difficultés de mesure, en raison des effets retardés de la retombée radio-active provenant de la stratosphère, les effets peuvent varier sensiblement d'un point à un autre, comme l'ont montré des mesures faites récemment en Scandinavie. Du point de vue de la génétique, les savants sont unanimes à admettre que tout accroissement de la quantité totale de rayonnement est nuisible, et que c'est la quantité totale qui compte. Dans ce domaine, la chose la plus importante que l'on sache, c'est que l'on ne sait rien. En effet, on connaît trop peu de chose sur les effets génétiques de la radio-activité. Et, lorsqu'on en saura davantage, de quelle manière pourra-t-on, demain, réparer le mal que l'on aura peut-être causé aujourd'hui? D'importantes raisons commandent de cesser les essais d'engins nucléaires

jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué sur les conclusions du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes et pris une décision sur les renseignements relatifs aux radiations.

51. M. Sandler propose à nouveau de centraliser les travaux concernant la détection des stocks nucléaires cachés en les confiant, le moment venu, à un organe technique du Sous-Comité de la Commission du désarmement.

52. Afin de mettre en œuvre un projet éventuel de réduction, importante ou faible, des forces armées de type classique, il y a lieu de prendre des mesures pour obtenir la collaboration effective de la Chine, comme l'a déjà fait remarquer le représentant de la Yougoslavie (823ème séance).

53. Il y a lieu de se demander à quels types d'armements devrait s'appliquer une réduction appréciable des forces armées de type classique. Les forces réduites seront-elles équipées d'artillerie atomique et d'autres armes nucléaires, et, dans l'affirmative, quels pays seront ainsi équipés? La réponse à ces questions pourrait, le moment venu, nécessiter un examen technique relativement difficile.

54. Tout en reconnaissant pleinement la nécessité d'établir un système de contrôle qui puisse être mis en pratique, M. Sandler souligne de nouveau qu'un plan de contrôle tenant compte de la réalité doit accorder plus d'attention aux armes que, faute d'une définition concrète et communément admise, on désigne sous le nom d' "autres armes de destruction massive".

55. La proposition des Etats-Unis tendant à prendre des mesures immédiates pour que les engins lancés hors de l'atmosphère ne soient utilisés qu'à des fins pacifiques (A/C.1/783, par. 11) est des plus recommandables, et la rapidité et le danger extrêmes des progrès réalisés récemment dans ce domaine lui confèrent une urgence toute particulière.

56. La nécessité de prendre d'urgence des mesures initiales s'appliquant à la fois aux armements de type classique et aux armes nucléaires est apparue clairement lorsque s'est posée la question dite "du quatrième pays", qui pourrait dans un proche avenir devenir celle "de nombreux autres pays". De l'ère de l'équilibre de la terreur, on pourrait alors passer à celle de la terreur sans équilibre.

57. M. PICCIONI (Italie) déclare que son pays, qui aime la paix par-dessus tout et qui a si souvent donné des preuves de son désir de coopération pacifique avec tous les peuples, considère le réarmement de l'Ouest comme un regrettable mais inévitable sacrifice, nécessaire pour sauvegarder l'indépendance du "monde libre" et maintenir la paix en décourageant toute agression. Ce sacrifice est lourd et douloureux pour un pays qui a besoin de toutes ses ressources pour surmonter ses difficultés économiques et sociales. La délégation italienne ne peut donc manquer d'adhérer pleinement à toute proposition réfléchie qui puisse accorder un répit dans la course aux armements et entraîner graduellement l'élimination d'une dure nécessité. Dans cette perspective, l'Italie souhaite en premier lieu l'adoption de toutes mesures raisonnables capables d'écarter la menace effrayante des armes nucléaires.

58. Mais un désarmement superficiel, qui dissimulerait la mauvaise foi, ne ferait qu'engendrer des dangers nouveaux et plus graves encore. Le désarmement réel ne peut reposer exclusivement sur l'échange d'instruments diplomatiques; il doit trouver sa source dans une renaissance de la conscience humaine et dans le

développement de la compréhension mutuelle. L'Italie est convaincue que la dangereuse course aux armements n'est pas en elle-même la cause de la tension internationale. Au contraire, c'est la tension engendrée par la politique de menace et d'intimidation suivie par l'URRS qui a rendu nécessaire une organisation défensive pour la sauvegarde de la liberté.

59. En conséquence, pour réaliser le désarmement, il faut avant tout supprimer les causes de la tension politique en arrivant à une solution graduelle et équitable des principaux problèmes politiques non encore résolus. En agissant autrement, on laisserait le soin de résoudre ces problèmes à ceux qui auraient dissimulé leurs desseins d'agression. Un de ces problèmes, auquel l'Italie attache une importance particulière, est celui de la réunification de l'Allemagne. Comment peut-on croire sincèrement qu'il puisse y avoir un désarmement réel et efficace tant que ce problème n'aura pas reçu une solution équitable? Il est inimaginable que, 12 ans après la deuxième guerre mondiale, on ne puisse rendre justice au peuple allemand, qui a fait tant de sacrifices et qui par conséquent a droit à la réunification. Il est évident que cette injustice flagrante est en soi une source grave de tension internationale. La solution des problèmes politiques qui sont le legs de la guerre est évidemment difficile, mais avec de la bonne volonté tous les problèmes peuvent graduellement recevoir une solution satisfaisante. C'est pourquoi la délégation italienne croit à un désarmement progressif réalisé par étapes successives, dont chacune serait marquée par la solution de certains problèmes politiques et, partant, par un accroissement de la confiance mutuelle.

60. La question du contrôle est étroitement liée à celle de l'établissement d'une confiance mutuelle. Etant donné que l'on ne peut guère concevoir un désarmement sans contrôle, le Gouvernement italien pense que le contrôle devrait être aussi pratique et aussi poussé que possible et qu'il devrait être mis en œuvre progressivement, parallèlement au désarmement et en même temps qu'il. L'acceptation de l'inspection la plus large possible, tant par air que par terre, constituerait la meilleure des preuves de bonne volonté et de sincérité. A cet égard, le représentant de l'Italie fait observer que des expériences faites par son pays ont montré que l'inspection aérienne peut, du point de vue technique, donner des résultats très efficaces et très valables.

61. Il faut encore que les négociations ne se transforment pas en une campagne de propagande partielle. A cet égard, la déclaration faite par le représentant de l'URSS à la 821ème séance est décevante. Cependant, le représentant de l'Italie espère que le Sous-Comité de la Commission du désarmement, en examinant plus à fond et plus attentivement les propositions de l'Union soviétique, y découvrira des éléments constructifs. Toutes les possibilités d'entente doivent être exploitées et tous les efforts encouragés, tant qu'ils ne sont pas contraires aux principes fondamentaux.

62. La délégation italienne a été encouragée par le fait que les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique partagent ses vues dans une large mesure, et qu'il en est de même de la majorité des Etats qui participent aux travaux de la Commission du désarmement. Se référant aux propositions des Etats-Unis (A/C.1/783), le représentant de l'Italie reconnaît qu'une méthode progressive se conforme à la réalité parce que c'est la seule qui permette à l'Organisation des Nations Unies de faire œuvre utile. La proposition des Etats-Unis concernant le transfert de matières fissiles à des usages pacifiques aurait, si elle

est mise en œuvre, un succès sans précédent, et ferait de l'Agence internationale de l'énergie atomique un instrument efficace de bien-être social, de prospérité et de paix mondiale. Les propositions des Etats-Unis comprennent également des gestes immédiats de bonne volonté, notamment un échange de renseignements sur les expériences nucléaires, qui sont de nature à créer rapidement un climat favorable à la mise en œuvre d'un programme graduel de désarmement. Se référant à la proposition des Etats-Unis concernant la réduction envisagée pour une première étape, le représentant de l'Italie déclare que son gouvernement est disposé à examiner favorablement toute proposition comprenant une réduction des armements dans le cadre d'un accord général et qui tienne compte de la situation géographique et stratégique spéciale de l'Italie. Bien que l'Italie ne soit pas membre de la Commission du désarmement, elle sera toujours disposée à appuyer tout effort au service de l'entreprise commune.

63. Le problème du désarmement est un des plus impérieux parmi ceux qui se posent à l'Organisation des Nations Unies, et seule l'Organisation peut lui donner une solution universelle qui offre à tous les pays les garanties nécessaires. Le représentant de l'Italie espère que l'avancement des travaux de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité sera si rapide qu'il justifiera la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, comme l'a proposé l'Union soviétique. Mais, en l'absence d'une préparation satisfaisante, cette session extraordinaire pourrait donner naissance à de faux espoirs, servir les desseins d'une propagande tendancieuse et, partant, desservir la cause que l'on cherche à faire triompher. Au contraire, il faut avant tout renforcer l'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies, indispensables au rétablissement de la confiance mutuelle. Tant que des recommandations pressantes de l'Assemblée générale resteront lettre morte et que certains pays refuseront d'assister à ses séances, l'inquiétude et l'incertitude demeureront justifiées.

64. M. JAKOBSEN (Danemark) dit que son pays a parfaitement conscience du rôle limité qu'il peut jouer dans l'importante question du désarmement. Depuis l'occupation nazie, le Danemark a compris que la défense des idéaux qui rendent la vie digne d'être vécue doit être fondée sur le principe de la sécurité collective. En raison de l'opposition manifestée par certains pays, il n'a pas encore été possible d'établir, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, un système de sécurité collective auquel participeraient tous les pays du monde. Il est donc nécessaire de réaliser sur le plan régional ce que le peuple danois aurait préféré voir réaliser sur le plan mondial. C'est pourquoi le Danemark estime qu'en concluant le Traité de l'Atlantique nord une partie des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réalisé dans la voie de la sécurité collective plus de progrès que l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies n'a pu jusqu'ici en accomplir dans cette voie.

65. Le Danemark veut vivre en paix, et par conséquent il est partisan du désarmement, mais non pas au prix de la liberté. Le Gouvernement danois constate avec regret que l'espoir d'une détente internationale est plus faible maintenant qu'il y a quelques mois. Etant donné que le Danemark hésite à donner des conseils aux pays dont l'aide lui est nécessaire pour assurer sa liberté, le peuple danois approuvera certainement toutes les mesures décidées par les grandes puissances en ce qui concerne le désarmement. Si l'on en juge d'après les

propositions présentées, il ne semble pas impossible de parvenir à un accord. Le monde serait beaucoup plus riche si les pays de l'Est et de l'Ouest n'avaient pas à supporter le fardeau de dépenses militaires improductives. Il ne faut pas se dissimuler, d'autre part, qu'une guerre mondiale signifierait la fin de l'humanité. Le représentant du Danemark regrette le ton de l'intervention du représentant de l'URSS, qui ne correspond pas aux propositions assez constructives présentées par le Gouvernement de l'Union soviétique.

66. On ne peut pas s'attendre à ce que des décisions définitives soient prises à la suite de la discussion actuelle, et les nouvelles propositions constructives devront être étudiées plus à fond par le Sous-Comité de la Commission du désarmement; il est possible toutefois que l'on puisse accomplir de légers progrès dans un domaine très limité. En fait, le représentant du Danemark pense, comme d'autres représentants, qu'il faut réaliser de légers et modestes progrès comme ceux que vise le projet de résolution présenté par trois puissances (A/C.1/L.162), et il appuie sans réserve ce projet. Chacun doit se préoccuper de la question de la retombée radio-active, dont la science connaît mal les conséquences. La science connaît encore plus mal les effets génétiques des radiations et on doit, par conséquent, se montrer non pas moins prudent mais bien plus circonspect. L'humanité n'est pas dans des conditions telles qu'elles lui permettent de se montrer moins prudente.

67. M. SERRANO (Philippines) dit qu'il est évident, d'après le troisième rapport du Sous-Comité de la Commission du désarmement (DC/83) que, malgré les éléments nouveaux que contenaient les propositions relatives au désarmement soumises en 1956 au Sous-Comité, on reste dans une impasse en ce qui concerne les questions fondamentales du contrôle du désarmement, des phases de celui-ci et de l'interdiction de l'arme nucléaire. La situation n'est pas seulement regrettable; elle met aussi gravement en péril la stabilité et la paix, comme l'on montré malheureusement trop clairement les événements récents du Moyen-Orient et de l'Europe centrale. Dans le Moyen-Orient tout au moins, les mesures prises rapidement par l'Assemblée générale ont fait reculer le spectre de la guerre. L'Organisation des Nations Unies ne doit cependant pas nourrir l'illusion qu'un conflit limité ne peut pas dégénérer en une guerre mondiale, avec toutes ses horreurs.

68. Il apparaît véritablement urgent de rechercher une solution au problème du désarmement, et cela pour trois raisons: premièrement, l'écrasant fardeau des dépenses d'armement, qui, si elles étaient consacrées à des fins constructives et pacifiques, apporteraient l'abondance à des millions d'êtres humains; deuxièmement, l'extraordinaire développement des armes nucléaires et thermonucléaires, dû au rapide progrès de la science et qui, dans la course aux armements, mène promptement le monde au "point où l'on ne peut plus revenir en arrière"; troisièmement, la crainte que la tension qui règne actuellement dans diverses régions du monde ne provoque, à la suite d'un incident imprévu et malheureux, une conflagration mondiale. Les effets conjugués de ces trois éléments devraient faire comprendre à tous les pays, et particulièrement aux grandes puissances, la nécessité du désarmement, car il n'y a pas d'autre solution.

69. Parlant de l'attitude que son pays entend prendre en tant que membre du Conseil de sécurité et de la Commission du désarmement, le représentant des Philippines dit qu'il s'efforcera d'encourager une confiance

réciroque, de préparer la voie à une nouvelle façon d'aborder les problèmes qui paraissent insolubles, et d'aider à créer un climat de confiance lors de la discussion de propositions précises. Si l'on veut réaliser des progrès sensibles, les principales puissances intéressées doivent poursuivre leurs efforts renouvelés en tenant compte des principes suivants: 1) les propositions devraient être discutées et présentées de bonne foi dans un esprit pratique, sans acrimonie ni intentions de propagande; 2) les propositions devraient être examinées d'une manière objective afin de chercher à concilier progressivement les divergences de vues; 3) on devrait évaluer aux divers stades de la discussion les possibilités d'accord minimum et maximum afin de pouvoir élargir peu à peu, grâce à la confiance qui sera née des premiers accords limités auxquels on sera parvenu, le champ de ces accords; 4) malgré l'impasse dans laquelle on se trouve toujours en ce qui concerne l'élimination des armes nucléaires, on devrait résoudre les questions politiques en même temps que l'on réduirait progressivement les armements de type classique et les dépenses militaires. Cette façon de procéder est inspirée du principe selon lequel, puisque l'on ne peut espérer éliminer immédiatement les armes de destruction massive, la sécurité du monde doit être temporairement assurée en faisant disparaître les motifs actuels de tension, de sorte que l'occasion de recourir à ces armes ne se présente pas.

70. Passant au projet de résolution de l'URSS relatif à la cessation des essais d'armes nucléaires (A/C.1/L.160), le représentant des Philippines souligne que, de l'avis de certaines puissances, si l'on n'établit pas un système efficace de contrôle de la production d'armes nucléaires, la cessation des essais d'armes thermonucléaires peut exposer à un grave danger un pays qui se conformera à l'accord, à l'avantage d'un pays qui continuerait à procéder en secret à ces essais. D'autres soutiennent qu'il est parfaitement possible d'arrêter ces essais, car il est impossible de les effectuer en secret en aucun lieu du monde — malheureusement, les experts ne sont pas d'accord sur ce point. Puisqu'il n'apparaît pas possible de cesser immédiatement les essais d'armes nucléaires, on pourrait explorer les possibilités d'accord qu'offrent d'autres aspects de la question. Les puissances occidentales et l'URSS pourraient convenir d'un lieu d'essais commun en dehors duquel il leur serait interdit de procéder à des explosions expérimentales. Il pourrait être décidé que les essais auxquels on procéderait dans le périmètre en question devront être notifiés et enregistrés à l'avance, que le nombre des essais sera limité, chaque puissance ayant droit de procéder à un certain nombre d'essais. Le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes et l'Agence internationale de l'énergie atomique pourraient constituer une partie du dispositif international qui assurerait que ces essais sont effectués dans la zone commune et conformément aux conditions prévues. Ce dispositif international pourrait être également chargé de réduire au minimum les effets des radiations, et si possible d'exploiter à des fins pacifiques les résultats de ces essais qui peuvent être rendus publics.

71. Les événements menaçants des dernières années, qui ont tendu les relations entre les grandes puissances presque jusqu'au point de rupture, ont heureusement aussi fait envisager les problèmes du désarmement avec un esprit pratique qui se reflète dans des propositions limitées visant à créer un climat de confiance qui permettrait d'élargir le champ de l'accord. Parmi ces propositions figurent celles qui sont relatives à l'échange

de missions techniques et aux zones de démonstration et qui ont été présentées par les Etats-Unis, et aussi le plan "du ciel ouvert" du président Eisenhower, accepté, dans des termes assez vagues d'ailleurs, par le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Boulganine.

72. Une zone différente de celle qui a été suggérée par l'URSS pourrait être étudiée en vue d'un accord possible sur les reconnaissances aériennes, à condition toutefois que le système soit établi sur la base d'une complète égalité quant à la profondeur de la zone et aux objectifs militaires qui pourraient être photographiés par les aéronefs. La question de savoir s'il convient de considérer l'échange de plans comme découlant nécessairement des reconnaissances aériennes devra être également tranchée par les grandes puissances. Le choix de la zone est une question qui devra naturellement faire l'objet de négociations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. On peut penser que ces puissances choisiront une région autre que l'Europe centrale, où les réactions sont trop vives. La première étape sera critique, et la possibilité de tenter de nouveaux efforts avec confiance et avec quelque chance de succès en dépendra.

73. L'impasse dans laquelle se trouvent depuis le début les puissances occidentales et l'URSS sur la question générale du désarmement est toujours aussi nette. Bien que l'on puisse discerner un rapprochement sensible des vues sur la question des effectifs maximums des forces armées et sur le principe de la réduction par étapes des armements de type classique, les points de vue sur les questions principales, et notamment sur celle des armes nucléaires, restent irréductibles. On peut seulement espérer que les principales puissances intéressées tenteront de nouveaux efforts pour concilier leurs vues et pour rechercher de nouvelles possibilités d'accord.

74. L'état de paix actuel, qui repose sur une crainte réciproque, n'est ni satisfaisant ni facile à maintenir.

Le danger réside dans la possibilité d'un faux calcul et dans la tentation de porter le premier coup. Cependant, l'équilibre actuel des craintes éprouvées par les Etats-Unis et par l'URSS semble lui-même menacé par de nouvelles découvertes scientifiques concernant les satellites artificiels, les engins autoproducteurs intercontinentaux et les "stations extérieures". Les Philippines accueillent avec satisfaction la proposition des Etats-Unis visant à soumettre ces nouvelles réalisations à un contrôle international afin de les orienter vers des fins uniquement pacifiques. Au stade initial de ces découvertes, il sera plus facile de concilier les différentes vues que lorsqu'il s'agit des armes thermonucléaires. La délégation des Philippines espère donc que cette proposition sera examinée en dehors de la question de l'interdiction des armes nucléaires et qu'elle recueillera sans tarder l'approbation de l'Union soviétique.

75. Résumant le point de vue de sa délégation, le représentant des Philippines propose de reprendre le plan que les Philippines et l'Australie avaient présenté en 1954 (A/C.1/L.101/Rev.1) et qui prévoyait la rédaction d'un exposé résumant, d'une manière objective et méthodique, les diverses propositions présentées sur la question du désarmement, laissant à la Première Commission le soin de décider si cet exposé devra être préparé par le Secrétariat ou par la Commission du désarmement elle-même. Le représentant des Philippines propose également de désigner un nouveau membre de la Commission du désarmement, qui siégerait à la commission sans droit de vote. Ainsi, on introduirait dans la commission un élément neutre et conciliateur, ce qui pourrait faciliter l'accord sur certains aspects des diverses propositions relatives au désarmement. Le Secrétaire général, qui jouit de la confiance de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, pourrait jouer ce rôle et serait un président idéal pour la commission du désarmement et pour son Sous-Comité.

La séance est levée à 13 h. 5.